

## Formulaire de déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :
  - par mail à greffe@arafer.fr

#### Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports, ou , le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	SNCF C6 (OUIBUS)	
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n°3: Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)	

## Liaison déclarée S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-(xxx et les modifications apportées: **Places** commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées

<sup>1 «</sup> Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

Origine² de la liaison  (adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	CAEN Place de la gare 14000 Caen 49.176596, -0.346273
Destination <sup>3</sup> de la liaison  (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	DEAUVILLE Place Louis Armand 14800 Deauville 49.3602, 0.084217
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1  Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Caen –  Deauville.
Temps de parcours (en heures et minutes)	1h25
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2  Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Caen - Deauville.

 <sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée
 <sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

# Pièce jointe n°1 Itinéraire envisagé entre Caen <> Deauville via Cabourg



## DEAUVILLE <> CAEN via Cabourg

- Deauville > Caen via Cabourg	V,S,D
Deauville   Départ	10:20
Cabourg   Passage	10:55 - 11:05
Caen   Arrivée	11:45
OFFRE PAR TRAJET	1 car 51 places

- Caen > Deauville via Cabourg	V,S,D
Caen   Départ	18:00
Cabourg   Passage	18:40 - 18:50
Deauville   Arrivée	19:25
OFFRE PAR TRAJET	1 car 51 places